



Avant-propos

La combinaison de l'ordinateur et des télécommunications font qu'aujourd'hui tout - ou presque - est devenu techniquement possible. C'est le troisième millénaire qui se prépare". Voilà qui sonne futuriste, et suscite la curiosité. Mais cela n'empêche pas de nourrir une certaine forme de scepticisme. Les évolutions technologiques offrent de nouvelles possibilités pour améliorer la qualité de la vie, avec à la clé une influence, souvent négative, sur le marché du travail. Ces nouveaux développements vont-ils faire pencher la balance du bon côté, celui des emplois? Ce serait alors une véritable révolution. Lisez à ce propos notre dossier d'ouverture (pp. 1 à 3), ainsi que l'article sur la **politique sociale** dans l'Union européenne, où il est également question d'emploi (p. 4).

De son côté, M. Christophersen, membre de la Commission européenne, attire l'attention sur les **réseaux transeuropéens** en matière de transport et d'énergie, qui sont également porteurs d'emplois nouveaux (p. 10).

La libre circulation des travailleurs devrait faciliter la vie des demandeurs d'emploi, mais la pratique démontre encore quelques lacunes (p.7).

Notre rubrique Eurodroit étudie le cas de citoyens qui résident dans un autre Etat membre que le leur, et qui se heurtent à l'administration locale pour des raisons de permis de séjour (p. 14).

Le 1^{er} décembre est décrété **Journée internationale contre le Sida**. L'occasion d'évoquer l'action "L'Europe contre le sida", une initiative de l'Union européenne en matière de santé publique (p.5).



J.F. van den Broeck

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne

Bert Van den Broucke © Isopress



Autoroutes de l'information: la révolution dans les foyers

Télématique, jeux interactifs, télétravail... Les "autoroutes de l'information", ces réseaux de plus en plus perfectionnés de transmission de données, constituent un moyen de restaurer la compétitivité européenne.

La réalisation de grands travaux d'infrastructure est assurément l'aspect le plus visible du Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi (voir Eurinfo n°189). Mais ce document que Jacques Delors a marqué de son empreinte, ce sont bien d'autres choses encore. Moins spectaculaires à première vue, mais plus révolutionnaires, les "autoroutes de l'information" devraient permettre la transmission rapide de données vocales ou informatiques, d'images, etc., via les réseaux de télécommunications.

Ces réseaux ont été identifiés comme l'un des moyens de restaurer la compétitivité de l'économie européenne et de créer des emplois pour les 17,8 millions de chômeurs de l'Union

européenne. Aux Etats-Unis, sur 1,7 million d'emplois créés en 1993, près d'un million l'ont été dans des domaines en rapport avec cette société de l'information. Un récent rapport établi sous la direction du commissaire Martin Bangemann souligne néanmoins que cette société de l'information ne pourra se développer que si les Etats membres créent un cadre favorable, en garantissant notamment l'accès au marché, la compatibilité entre les réseaux, les droits de propriété intellectuelle, la protection des données et des droits d'auteurs. Un bilan devrait être effectué lors du prochain Conseil européen prévu à Essen (Allemagne) les 9, 10 et 11 décembre.

Reste à savoir aussi ce qu'on entend par "autoroutes de l'information". En fait, le





BOUTIQUES HORS TAXES: PAS TOUJOURS LA BONNE AFFAIRE...

Cela vaut toujours la peine d'acheter son whisky ou ses cigarettes dans les boutiques hors taxes des aéroports ou des transbordeurs (ferries). Mais certains aéroports apparaissent plus intéressants que d'autres et, surtout, la plus grande circonspection s'impose lorsqu'il s'agit d'acheter d'autres produits, car ils sont souvent plus chers dans les "hors taxes" que dans les boutiques des centres-villes. Voilà les principaux enseignements d'une enquête réalisée dans toute l'Union européenne et en Suisse par le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC). Pour les articles frappés de taxes très lourdes, les magasins hors taxes restent les rois. En moyenne, on y vend les produits du tabac 67% moins cher que dans les boutiques de centre ville, les alcools 58% moins cher et les parfums 25% moins cher. Dans l'ensemble, les aéroports du sud de l'Europe offrent des prix plus

►► terme a été inventé en Europe vers le milieu des années 80. Il désigne des réseaux en fibre optique qui permettent de véhiculer des informations - fixes ou animées - grâce à la numérisation, c'est-à-dire à la transformation d'informations en bits. Et les techniques de compression actuelles permettent à ces réseaux de véhiculer plus de 100 millions de bits par seconde (environ 30 images).

En d'autres termes, la combinaison de l'ordinateur et des télécommunications (télématique) font qu'aujourd'hui tout (ou presque) est devenu techniquement possible. Les progrès sont tels que des perspectives nouvelles s'ouvrent dans les domaines des loisirs (jeux interactifs, vidéo à la demande), de la formation, de la santé (dossier médical informatisé) comme des transports (guidage du trafic) et bien sûr du travail (télétravail).

Au bout du compte, non seulement la productivité devrait s'en trouver largement accrue, mais encore et surtout la société dans son ensemble devrait entrer dans une véritable ère industrielle nouvelle: celle de l'information.

Un plan d'action

L'Europe veut pleinement participer à la construction des réseaux de communication du futur. Déjà, la Commission européenne a établi un plan d'action prévoyant essentiellement:

- un calendrier pour la libéralisation des infrastructures et des propositions pour assurer le fonctionnement des réseaux entre eux;

- des propositions pour garantir la protection de la propriété intellectuelle et de la vie privée lors du transfert de données;
- des propositions pour le financement des premiers projets dans dix domaines identifiés comme prioritaires: télétravail, enseignement à distance, réseau entre université et centre de recherche, services télématiques pour les PME, gestion du trafic routier, contrôle de la navigation aérienne, réseaux de santé, réseaux entre administrations publiques, informatisation des appels d'offres et autoroutes urbaines de l'information;
- l'étude de l'impact de la société de l'information sur l'emploi et des conséquences de ces nouvelles technologies sur notre société;
- des campagnes d'information pour familiariser tous les utilisateurs potentiels aux nouvelles opportunités.

C'est le troisième millénaire qui se prépare... □



Etienne Scholasse © Isopress



Livraison à domicile

Madame V., programmeuse de métier, a eu son troisième enfant. Pour elle, il devient difficile de concilier vie professionnelle et tâches ménagères. *“Je me trouvais devant un choix. Soit j’arrêtais de travailler pour m’occuper de mes enfants, soit j’arrêtais de m’occuper de mes enfants pour travailler. Aucune des deux solutions ne me convenait. J’ai dès lors décidé de passer à mi-temps. Mon patron m’a cependant proposé mieux: le télétravail. Le travail que j’effectuais auparavant en entreprise, je le fais maintenant chez moi.”*

Le télétravail n’en est encore qu’à ses balbutiements. Mais avec la multiplication des technologies de pointe, il va connaître un développement considérable. Ordinateur, fax et téléphones constituent en effet autant d’équipements favorisant cette nouvelle forme de travail. En Grande-Bretagne, les trois quarts des télétravailleurs travaillent à domicile sur ordinateur. La majorité sont programmeurs ou analystes (63%), suivis par les consultants et les employés de bureau, puis par les traducteurs et les rédacteurs. Mais la formule s’applique encore aux agents de voyage, comptables, juristes, ingénieurs, et autres.

Aux Etats-Unis, 20 millions de personnes seraient concernées par le télétravail. Suit

Attention à la vie privée!

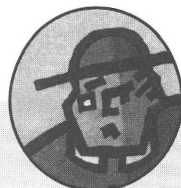
Un récent rapport de l’Organisation internationale du travail réalisé à partir d’études conduites dans 19 pays, dont la Belgique, affirme que les salariés seraient de plus en plus menacés sur les lieux de travail par des atteintes à leur vie privée. Les nouvelles technologies inciteraient en effet les employeurs à surveiller leur personnel à l’aide d’ordinateurs, de caméras, d’appareils d’écoute, de badges magnétiques, etc.

Au Canada par exemple, une employée a récemment appris qu’elle était malade du cancer. Elle s’en était ouverte à sa voisine de bureau pendant qu’elle utilisait son micro-ordinateur. Quelle n’a pas été sa surprise d’être appelée le lendemain chez son supérieur qui lui a demandé si, compte tenu de sa maladie, elle souhaitait prendre un congé. Sa machine avait enregistré la conversation! Mais ce n’est pas la machine qui doit être incriminée. C’est l’usage dévoyé qu’en font certains qui est en cause. Aussi, dans le cadre du programme d’information sur le Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l’emploi, la sensibilisation des usagers à la bonne utilisation des technologies occupera une place de choix. En outre, conformément aux conclusions du dernier Conseil européen à Corfou, la Commission élabore une directive sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans le contexte des réseaux numériques de télécommunications.

l’Europe (8 millions de travailleurs), principalement le Royaume-Uni et la France.

En Belgique, on en est au stade expérimental. Tous les regards se tournent vers la compagnie d’assurances ABB qui fut la première à se lancer dans l’expérience début 1992. Quatre traductrices participent à ce programme. Le travail est scindé en une partie à domicile et une partie au bureau (afin d’assurer la planification). L’employeur a également demandé que durant la phase expérimentale le télétravailleur respecte un horaire de travail identique à celui en vigueur dans la société.

Après un an, l’expérience a fait l’objet d’une évaluation. *“Le système présente autant d’avantages que d’inconvénients, indique ABB. L’intérêt réside dans l’amélioration qualitative. Le principal inconvénient reste toutefois le facteur “coûts”: étant donné que les traductrices continuent à travailler au bureau, l’infrastructure reste nécessaire, alors qu’ABB supporte également les frais d’installation de l’équipement technique à domicile”*. En l’absence d’autres expériences belges aussi larges, ABB a décidé de prolonger l’expérimentation jusqu’au 31 décembre 1994. Une étude plus approfondie des coûts sera effectuée. De ses conclusions, dépendra la poursuite ou non du projet. □



F. Point

Journal d’un curé de campagne du XXI^e siècle...

... vendredi 2 septembre 2003. Le curé de Ridac-les-Bains, un petit village du sud de la France, prépare la rentrée. Un événement très attendu par ses 53 fidèles et même ceux des villages voisins qui viennent de plus en plus nombreux assister aux messes dominicales. C’est que le curé de Ridac-les-Bains est un orfèvre en la matière.

La semaine dernière, trois bateaux ont été emportés par une tempête au large des côtes bretonnes. Pour inciter ses ouailles à venir en aide aux familles des pêcheurs, le curé concocte un de ces petits films dont il a le secret...

Par téléphone, il commande les images du naufrage aux 15 chaînes qui ont retransmis la catastrophe. Il les visionne sur son téléviseur grand écran et sélectionne les meilleures d’entre elles par ordinateur. Une interview à Gigatéle de Monseigneur Jacques, l’Abbé Pierre du XXI^e siècle, vient à point nommé pour appeler à la solidarité. Un extrait de la lettre de Saint-Augustin sur un naufrage au V^e siècle est commandé aux archives du Vatican. Le curé utilise son programme de traduction automatique pour traduire le texte du latin en français.

Enfin, le curé consulte la base de données du musée d’art moderne de New York pour choisir le portrait du Christ de Georges Rouault qui viendra cette fois illustrer le générique de son programme dominical. Il ne lui reste plus qu’à mettre le tout en musique et à enregistrer son discours, avec un écho digne des grandes cathédrales qui ne manquera pas de faire courir un frisson parmi les fidèles, et le tour est joué...

ooo avantageux: les dévaluations de quelques monnaies nationales sont passées par là. En moyenne, Milan, Athènes et Madrid affichent les prix les plus bas pour les alcools, mais le centre ville de la capitale grecque ne se défend pas mal non plus - à peine plus cher que l'aéroport de Madrid. En revanche, les aéroports de Londres et de Francfort vendent environ une fois et demie plus cher que celui de Milan. Pour les cigarettes, les aéroports de Madrid, Lisbonne et Athènes ont les prix les plus modiques, tandis que les centres ville les moins chers - Athènes et Lisbonne - se situent à un peu plus de 20% au-dessus. L'aéroport de Londres affiche des prix supérieurs de 35% à ceux de Madrid. Il vaut mieux acheter ses parfums à l'aéroport de Dublin ou, à la rigueur, à Athènes ou Milan, le plus cher étant celui de Lisbonne: 20% plus onéreux que celui de Dublin et plus coûteux... que le centre de la capitale portugaise. ooo

Pour une nouvelle politique sociale

La Commission a publié un important document sur l'Europe sociale, le livre blanc "Politique sociale européenne, une voie à suivre pour l'Union". Fil conducteur: il faut réaffirmer les valeurs propres à l'Europe, mais les appliquer autrement.

Livre vert, Livre blanc: la Commission aime le langage des couleurs. Les Livres verts lancent des idées, amorcent des débats; dans les Livres blancs, la Commission présente ses propositions et priorités d'action pour un secteur, propositions qui doivent faire l'objet d'une décision politique ultérieure. Le Livre blanc sur la politique sociale, présenté à l'initiative du Commissaire européen aux affaires sociales, fait suite au Livre vert "Politique sociale européenne, options pour l'Union".

Depuis la signature du traité de Maastricht, la politique sociale est une prérogative beaucoup plus importante de l'Union européenne. De plus, le Livre blanc élargit le débat car, jusqu'ici, le social, pour les instances européennes, se

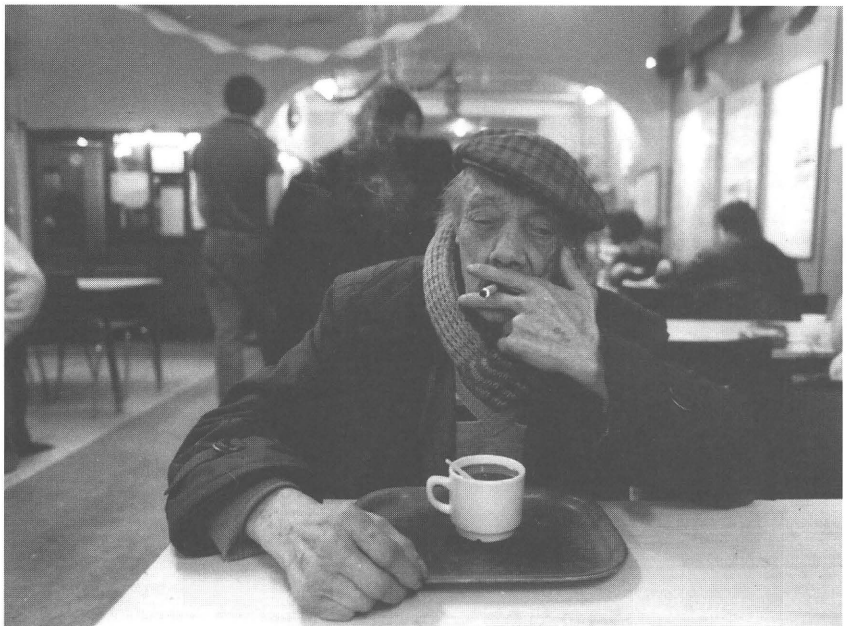
limitait très souvent aux relations et aux conditions de travail. Or, comme l'a souligné le commissaire Flynn, "l'Europe sociale doit servir à ceux qui ont un emploi comme à ceux qui n'en ont pas".

Selon le nouveau Livre Blanc, la Communauté partage un capital commun de valeurs qu'on ne peut renier, même face aux profondes mutations économiques et technologiques en cours. La démocratie et les droits individuels, la négociation collective et la compétitivité, la protection sociale et la solidarité, sont des valeurs propres à l'Europe, qui doivent être réaffirmées mais appliquées différemment. Il faut, par exemple, passer d'un système de solidarité passif, se limitant à indemniser les chômeurs, à un système de solidarité actif, visant à stimuler davantage la création d'emplois.



Le Livre blanc contient deux lignes de force: la lutte contre l'exclusion sociale et le principe de l'égalité des chances. Le chômage et les bouleversements des structures sociales maintiennent ou créent des groupes de population qui sont ou qui risquent d'être marginalisés: certaines personnes âgées, les mères célibataires, les sans-abri, les chômeurs de longue durée, les personnes handicapées, les immigrés... Quant au principe d'égalité des chances, très souvent appliqué aux relations professionnelles entre les hommes et les femmes, le Livre blanc accepte de l'étendre à d'autres groupes comme les personnes handicapées ou les personnes âgées. Le Livre blanc propose aussi que, lors de la prochaine révision des traités, "il devrait être sérieusement envisagé d'y insérer une référence explicite à la lutte contre la discrimination sur la base de la race, de la religion, de l'âge ou d'un handicap".

Bert Van den Broucke © Isopress



Les axes de travail proposés sont au nombre de quatre:

- pour vraiment tenir compte des intérêts de tous les citoyens de l'Union, l'Europe doit mieux combiner ses politiques économiques et ses politiques sociales;
- la priorité numéro 1 reste l'emploi. Un plan d'action pour l'emploi doit d'ailleurs être discuté au Conseil européen à Essen (Allemagne) en décembre. Le Livre blanc rap-

pelle aussi que la formation des jeunes est vitale pour le développement économique et social de l'Union;

- les bases législatives communautaires doivent être complétées, par exemple par des directives sur le travail posté;
- des programmes d'action seront prolongés (en matière de lutte contre la pauvreté ou de santé publique, notamment); d'autres seront créés, par exemple un nouveau programme sur l'égalité des chances entre hommes et femmes.

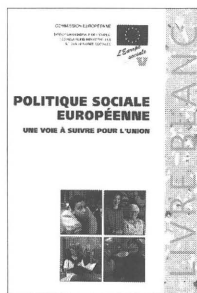
- Bien sûr, la situation peut varier en quelques semaines ou quelques mois. C'est pourquoi le BEUC recommande aux consommateurs d'"effectuer leur propre enquête de prix avant d'acheter dans les boutiques hors taxes". Il faut d'ailleurs rappeler que ces dernières doivent en principe disparaître après le 1er juillet 1999 pour les voyageurs qui ne quittent pas l'Union européenne.

De la directive à la réalité

Le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne émettent des directives. La directive lie les Etats membres de l'Union quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens à mettre en oeuvre pour l'appliquer. Les directives doivent donc être transposées en droit national. L'Etat membre doit alors notifier à la Commission quelles mesures nationales ont été prises pour mettre la législation de l'Union en vigueur.

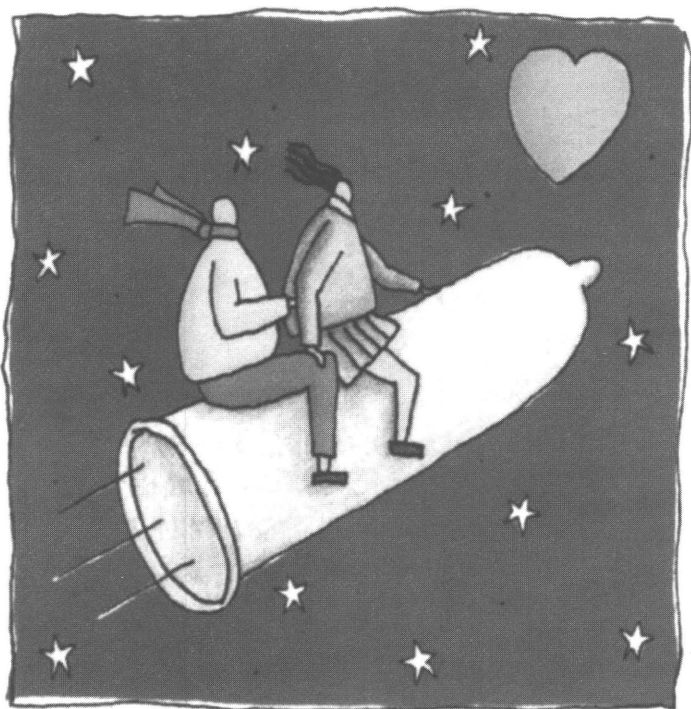
Ainsi, 37 directives sont applicables au domaine social et à l'emploi. La Belgique n'est ni le cancre de l'Union ni le premier de classe: elle a notifié à la Commission ses mesures pour l'application de 28 des 37 directives, soit 76% (au 31 décembre 1993). Six Etats de l'Union ont fait moins, cinq ont fait mieux... En matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail, la Commission cite 11 directives. Quatre Etats n'ont notifié aucune mesure d'application, la France a notifié ses mesures pour les 11 directives. La Belgique est dans une bonne moyenne, avec 6 notifications...

Pour qui veut comprendre ce que veut et ce que peut la Commission européenne en matière de politique sociale, le Livre blanc est un document incontournable. Ses 60 pages ne se lisent pas comme un roman mais sont loin d'être indigestes. Parce qu'elles résument les grands enjeux de notre vie de tous les jours. □



PAYS NORDIQUES: CHAMPIONS DE LA PROTECTION SOCIALE

Les pays du nord de l'Europe ont la réputation d'être des champions de la protection sociale. A juste titre: avec 8.768 ECU par personne - en 1992 - la Suède bat le record absolu des prestations de protection sociale dans l'Espace économique européen (EEE), qui regroupe l'Union européenne, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède. Voilà ce qu'on apprend en consultant le "portrait statistique de l'Espace économique européen", publié par Eurostat, l'Office statistique européen. La Suède, qui va voter en novembre sur son éventuelle adhésion à



L'Europe contre le *sida*

Le 1er décembre est décrété journée internationale d'information sur le sida. "L'Europe contre le sida" est une des initiatives de l'Union européenne en matière de santé publique.

o o o L'Union européenne, dépasse ainsi le double du niveau moyen de protection sociale dans l'Union - 4.158 ECU par personne. Les autres pays nordiques candidats à l'adhésion se situent eux aussi au-dessus de la moyenne de l'Union: la Norvège, avec 5.931 ECU et la Finlande avec 5.735 ECU - un peu plus que l'Allemagne et le Luxembourg, de même que le Danemark, déjà membre de l'Union (6.513 ECU). Avec 5.112 ECU, l'Autriche, nouveau membre l'an prochain, se place au même niveau que les Pays-Bas. La Suède et la Finlande sont également les pays de l'EEE qui consacrent à la protection sociale la plus forte proportion de leurs richesses - devant les Pays-Bas et le Danemark.

o o o

C erf-volant géant ou montgolfière d'un nouveau type ? A Bruxelles, à Ostende ou ailleurs en Europe, vous avez peut-être déjà aperçu le "flying condom". Ce "visuel" comme disent les spécialistes, est né il y a trois ans de l'imagination de la jeune graphiste belge Frédérique Guiot, pour une campagne de sensibilisation de l'Agence Prévention Sida (1).

En 1994, la Commission européenne l'a utilisée pour une campagne européenne de sensibilisation et d'information sur le sida. Les deux amoureux sur leur préservatif géant ont été reproduits sur des milliers d'affiches et autocollants, ont fait l'objet de spots TV et, surtout, ont été imprimés sur 4 millions de "passeports" de prévention.

Distribué dans les 12 pays de l'Union (dont 400.000 exemplaires en Belgique), en Suisse, en Autriche et dans les 6 pays d'Europe centrale et orientale, le "passeport" propose neuf dessins humoristiques qui mettent en scène des situations où des jeunes, timides ou machos, sont amenés à parler de la prévention du sida et du préservatif.

En 1994, la Commission a dégagé 16 millions de FB pour cette campagne, somme complétée par des apports nationaux.

Le programme de la Commission "L'Europe contre le sida" sera prolongé en 1995, et comporte sept domaines d'activités:

- collecte d'informations sur les connaissances, les attitudes et les comportements de la population européenne en matière de sida;
- information des enfants et des jeunes;
- campagnes spécifiques d'information pour des publics ciblés: touristes, milieu carcéral, consommateurs de drogue, milieux de la prostitution, homosexuels, etc.;
- collecte d'information sur les services d'aides;
- échanges d'information intracommunautaire en matière d'épidémiologie du sida;
- échanges en matière de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des personnes atteintes du sida;
- synergie avec d'autres initiatives de la Commission qui se préoccupent du sida, par exemple en matière de recherche médicale (soutenue par la Commission dans le cadre des activités de recherche et développement, programme BIOMED) et en matière de coopération au développement.

Au cours des années 80, le nombre de personnes atteintes du sida a rapidement augmenté dans les pays de l'Union. En 1982, on avait détecté 82 cas de sida; en 1990, on signalait 14.000 diagnostics de sida. Au 31 mars 1993, on en était à 83.973 cas signalés; au 31 mars 1994: 105.000 cas, dont 1600 en Belgique. Le nombre de personnes séropositives dans les pays de l'Union est estimé à 500.000...

A l'heure actuelle, le sida se présente comme une maladie qui ne connaît heureusement plus le taux de croissance des années précédentes. Mais elle continue à se répandre: faute de percée médicale rapide, le sida pourrait devenir endémique dans certains milieux (migrants, milieu carcéral...) où on relève en effet des taux de transmission du sida particulièrement élevés. □

(1) Agence Prévention Sida: Rue de Haerne, 42 B-1040 Bruxelles tél: 02/627 75 32, fax: 02/627 75 12.

Deuxième partie de notre série sur le marché interne, à la suite du numéro vert mis en place par la Commission européenne. Ce mois-ci, les questions significatives sur la libre circulation des travailleurs, et les réponses d'EURinfo.

La libre circulation des travailleurs



Quelles avancées concrètes l'Europe a-t-elle réalisées en ce qui concerne la liberté de circulation des travailleurs?

1 • Tous les ressortissants de l'Union ont le droit de chercher et d'exercer un travail dans tout Etat membre de l'Union. Pendant ce travail, ils ont le droit à l'égalité de traitement avec les travailleurs du pays où ils travaillent (conditions de travail, licenciement, etc.), ainsi qu'en ce qui concerne les avantages sociaux et fiscaux.

2 • Tout ressortissant communautaire a droit au regroupement familial (y compris les enfants de plus de 21 ans à condition qu'ils soient à sa charge), quelle que soit la nationalité des membres de la famille, communautaires ou non-communautaires. De plus, l'Union reconnaît le droit aux conjoints et aux enfants d'avoir accès à l'emploi, quelle que soit leur nationalité. Les enfants ont droit au même traitement que les nationaux des autres Etats membres (en matière de formation, d'enseignement, de bourses d'études). Tous les membres de la famille ont droit à l'égalité de traitement en matière d'avantages sociaux.

3 • Tous les ressortissants communautaires ont le droit de demeurer dans le pays d'emploi après avoir accompli leur vie professionnelle, y compris les membres de la famille après le décès du travailleur communautaire.

4 • Il existe également ce qu'on appelle les "droits accessoires": par exemple, la reconnaissance des diplômes, qui a une incidence certaine sur la libre circulation des travailleurs; ou encore la coordination des systèmes de sécurité sociale qui assure,

notamment, la préservation des droits acquis en matière de pensions.

5 • En service depuis juillet 1993, le réseau EURES ("European Employment Services") est un système informatisé d'offres et de demandes d'emploi établi entre des bureaux d'emploi des différents Etats membres. Au total, 300 "Euroconseillers", qui ont des fonctions d'information, de conseil et de placement, y travaillent. Ce réseau dispose de deux banques de données: l'une constituée d'offres d'emploi; l'autre livre des informations sur les conditions de vie et de travail dans tous les Etats membres.

Renseignements pratiques:

FOREM: tél.: 02/510 20 11 • VDAB: tél.: 02/513 89 42 • ORBEM, tél.: 02/505 14 11.

Concrètement, que fait l'Europe face au problème des travailleurs frontaliers? Dans le cas, par exemple, où un frontalier belge travaille en France, quelles sont les conséquences de sa situation de travail en matière de sécurité sociale (mutualités, maladie-invalidité, régime de retraite), ainsi qu'en matière de fiscalité?

Dans le domaine de la sécurité sociale, le travailleur frontalier est soumis à la législation de l'Etat où il travaille. Néanmoins, il bénéficie des soins de santé (prestations de maladie en nature) dans l'Etat où il réside; il en est de même pour les membres de sa famille. Mais le travailleur frontalier peut également se faire soigner dans l'Etat où il travaille. En ce qui concerne les membres de sa famille, tout dépend des accords bilatéraux existants ou non en la matière.

○ ○ ○ MEDICAMENTS: LA DIRECTIVE SUR LA PUBLICITÉ N'EST PAS UN LUXE

Le Bureau européen des Unions de Consommateurs (BEUC) a réalisé en 1992 une vaste étude dans onze pays européens sur la publicité pour les médicaments vendus sans ordonnance, publiée dans les magazines et les journaux. A l'époque, la directive européenne sur la publicité pour les médicaments, qui édicte des règles très strictes en vue de protéger les consommateurs, n'était pas encore entrée en vigueur. L'enquête a montré que dans la grande majorité des cas, les publicités n'incluaient pas le mode d'emploi et ne précisait pas la nature des produits utilisés. Au total, sur 183 publicités analysées, 139 n'étaient pas conformes à la directive qui est maintenant en vigueur. Mais le plus inquiétant, a indiqué Jim Murray, le directeur du BEUC, c'est que dans un certain nombre de cas, des allégations médicales sont faites pour des produits qui ne sont pas des médicaments, induisant ainsi les consommateurs en erreur. ○ ○ ○

o o o **MEDIAS: HARMONISER
LES RÈGLES SUR
LE PLURALISME?**

Les règles mises en place par les Etats membres au cours des années 80 pour sauvegarder le pluralisme des médias peuvent constituer des entraves au bon fonctionnement du marché intérieur. Ces règles sont, en effet, très différentes d'un Etat membre à l'autre, ce qui pose des problèmes de libre circulation des services ou de liberté d'établissement. C'est ce qui ressort d'une première consultation lancée en 1993 par la Commission européenne auprès des professionnels, des gouvernements et du Parlement européen. Pour savoir si, face à cette situation, il faut prendre une initiative au niveau communautaire pour harmoniser les règles nationales et, si oui, sous quelle forme, un second cycle de consultations est lancé cet automne. On devrait connaître les résultats vers la mi-1995.

**L'IMAGE "CINÉMA"
ENTRE DANS LES FOYERS**

Les téléspectateurs anglais, belges et grecs équipés d'un téléviseur grand écran peuvent à présent voir des programmes en format 16:9, un grand format de type "cinéma". Channel 4, Granada, la RTBF et Doriforiki Television ont en effet été sélectionnés avec huit autres télédiffuseurs au début de l'année pour recevoir des aides financières communautaires dans le cadre du premier appel d'offres de 1994 du plan d'action "télévision avancée" pour mener, produire et diffuser des programmes en format 16:9. Dans cinq autres Etats membres - France, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Portugal - des programmes 16:9 sont déjà diffusés depuis l'année dernière grâce à des aides communautaires. □

Si le travailleur frontalier est licencié, il aura droit aux prestations de chômage prévues par la législation de l'Etat de résidence.

En matière de maladie, c'est-à-dire les prestations en espèces, et en matière d'invalidité, le travailleur frontalier belge percevra son indemnité de maladie et son indemnité d'invalidité de la part, dans le cas qui nous occupe, de la France, Etat où il est assuré.

En matière de pension, c'est en France également qu'il sera assuré pour les risques de vieillesse, de même qu'en matière de pension de survie.

Les démarches administratives sont à entreprendre sur base des règles nationales prévues par l'Etat de résidence.

A préciser que l'Union européenne n'a pas pour objectif d'harmoniser les différents systèmes nationaux de sécurité sociale.

Par contre, l'Union encourage une politique de convergence de la protection sociale: au terme d'une recommandation de 1992, les Etats membres se sont engagés à se concerter pour avoir des objectifs globaux communs en la matière.

Dans le domaine de la **fiscalité**, les travailleurs sont généralement imposés selon les principes du droit conventionnel fiscal dans le pays où ils exercent leur activité.

Une exception à cette règle: le traitement fiscal des revenus de certains travailleurs frontaliers dans la mesure où les Etats membres ont convenu, par voie d'accord bilatéral, que ces revenus sont taxés dans le pays de résidence de ces travailleurs (sur les 26 relations bilatérales existantes, 14 prévoient la taxation dans le pays de la résidence et 12 la taxation dans le pays de l'activité). Dans le cas où les travailleurs frontaliers sont imposés dans le pays de leur résidence, ils bénéficient, selon la Commission, d'un traitement non discriminatoire parce qu'ils sont imposés alors de la même façon que les autres résidents.

Les frontaliers belges qui travaillent en France sont imposés en Belgique s'ils ont leur résidence fiscale dans ce pays. La qualité de frontalier doit être prouvée par une "carte frontalière", dont les conditions d'obtention sont établies dans une convention particulière (renseignements auprès des autorités fiscales nationales).

Par contre, quand les travailleurs frontaliers sont imposés dans le pays où ils exercent leur activité, ce pays applique généralement le régime fiscal des non-résidents. Ce régime implique en général que seuls sont imposés les revenus dont la source



est située dans le pays de l'activité. Il ne prévoit pas l'octroi des avantages fiscaux accordés aux résidents en raison de leur situation familiale, ni des différentes déductions dont bénéficient ceux-ci, tant de l'idée que ces avantages devraient être accordés par le pays de résidence.

Afin d'inciter les Etats membres à améliorer le régime fiscal de ces personnes, la Commission a adopté le 21 décembre 1993 une recommandation qui invite les Etats membres à conformer leur législation à des principes et règles communs pour assurer une imposition équitable des revenus des non-résidents dans l'Union. Le champ d'application de cette recommandation couvre en plus des salariés, les professions indépendantes, les activités agricoles, forestières, industrielles et commerciales.

Quelles avancées concrètes l'Europe a-t-elle réalisées en ce qui concerne les syndicats?

1) Le Traité de Maastricht consacre le rôle des partenaires sociaux (syndicats et patronat) au niveau européen. L'Accord à Onze sur la politique sociale leur permet, d'une part, de passer des accords au niveau européen, et, d'autre part, de remplacer des projets de législation par des accords négociés.

2) De plus, l'Union européenne offre aux syndicats un forum de concertation et de dialogue avec le patronat au niveau européen grâce à des tables rondes.



Et les salariés étrangers?

La libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne ne se limite pas forcément aux citoyens européens. Des salariés marocains, employés réguliers d'une entreprise belge, ont le droit de venir travailler en France pour un mois avec leur entreprise, munis d'un visa, sans devoir obtenir une autorisation de travail spéciale des autorités françaises.

C'est ce qu'a estimé la Cour de justice européenne le 9 août 1994, donnant ainsi raison à un entrepreneur bruxellois de démolition contre l'Office français des migrations internationales. Ce dernier a imposé à quatre Marocains, résidents belges, les formalités prévues pour l'exercice d'une profession en France par des étrangers, avec à la clé une "contribution spéciale". Selon les juges européens, une telle exigence est contraire aux articles 59 et 60 du traité CEE, qui prévoient la libre circulation de services, d'un Etat membre à l'autre, dans le marché intérieur communautaire.

3) En outre, l'Union européenne finance des actions de formation des cadres syndicaux, de même que des centres d'études et de recherches syndicales (ainsi, l'Institut syndical européen) et l'Académie syndicale, qui ont tous deux leur siège à Bruxelles.

4) Enfin, par une directive récente, l'Union européenne promeut la création de Comités européens d'entreprises qui instaurent des procédures d'information et de consultation des travailleurs dans les entreprises de dimension européenne (voir Eurinfo n° 189).

Quelles avancées concrètes l'Europe a-t-elle réalisées en ce qui concerne les contrats de travail?

Il n'existe pas encore d'instrument communautaire régissant ce domaine. Toutefois, plusieurs instruments juridiques ont été adoptés concernant les conditions de travail (ainsi, les deux directives récentes relatives à l'aménagement du temps de travail et à la protection des jeunes au travail). Le 14 octobre 1991, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté une directive "relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail." Il s'agit en clair d'une obligation d'informer le travailleur des conditions de travail dans les deux mois après signature du contrat de travail. Ce

document informatif peut également servir, selon le droit national en vigueur, de preuve constitutive du contrat de travail.

Je suis travailleur indépendant belge et je travaille quelques jours par mois en Allemagne. Dois-je payer la TVA en Allemagne ou en Belgique?

En matière de TVA, la règle générale est que "le lieu d'une prestation de services est réputé se situer à l'endroit où le prestataire a établi le siège de son activité économique ou un établissement stable à partir duquel la prestation de services est rendue ou, à défaut d'un tel siège ou d'un tel établissement stable, au lieu de son domicile ou de sa résidence habituelle" (*Article 9.1 de la sixième directive relative à la localisation des prestations de services*).

Donc, si l'indépendant belge exerce une activité économique à caractère régulier en Allemagne ou s'il y possède un établissement stable à partir duquel les services sont rendus, le pays de localisation des services effectués par cet indépendant est l'Allemagne, la TVA allemande étant due. Cependant, plusieurs dérogations à ce principe sont prévues. Elles dépendent de la nature du service rendu. □



© CCE

par Henning Christophersen,

vice-président de la Commission européenne

Les réseaux transeuropéens: une priorité

Ces dernières années, on s'est de plus en plus préoccupé des réseaux transeuropéens. D'une part, ils ont été inclus dans le traité de Maastricht sous un titre spécifique. D'autre part, le Livre blanc de la Commission sur la croissance, la compétitivité et l'emploi a conduit le Conseil européen de décembre 1993 à créer deux groupes de travail à haut niveau: l'un, le "groupe Bangemann", chargé des réseaux de télécommunications, et l'autre, le "groupe Christophersen", chargé des réseaux de transport et d'énergie. Les réseaux transeuropéens vont aider à mettre en oeuvre le Marché intérieur. Comment? En fournissant les moyens matériels permettant de tirer parti des mesures juridiques et administratives de libéralisation déjà décidées. En outre, les réseaux transeuropéens contribueront à la croissance, à l'emploi et à la cohésion sociale. L'ensemble des investissements dans l'Union pour le reste de la décennie pourrait atteindre ou dépasser 400 milliards d'ECU.

Projets prioritaires dans les transports et l'énergie: le groupe à haut niveau chargé des réseaux transeuropéens d'énergie et de transports présentera au Conseil européen de décembre 1994 des recommandations quant à la manière de mettre en oeuvre rapidement et efficacement certains projets prioritaires. Il fera également des recommandations relatives à l'amélioration des conditions générales de création des réseaux. Le groupe a proposé en juin au Conseil européen de Corfou de donner la priorité à 34 projets de transport et à 9 projets énergétiques, tous d'intérêt européen. Beaucoup d'entre eux se trouvent depuis des années à l'état de projet en raison des difficultés liées à leur dimension exceptionnelle et à leur caractère transfrontalier. 11 projets de transport devraient démarrer avant la fin de 1996.

Le public et le privé associés: étant donné la situation budgétaire difficile de l'Union européenne et de nombreux Etats membres, il faut encourager le secteur privé à participer au maximum à la mise en place des réseaux transeuropéens. Cela n'est pas évident pour de grands projets de transport nécessitant des chantiers de longue durée, et des incertitudes quant à l'importance du trafic. Toutefois, en examinant bien les différents éléments des projets, on peut souvent trouver pour le privé un champ d'action plus vaste que les Etats membres ne l'imaginent généralement. C'est pourquoi le groupe cherche à encourager les Etats membres à revoir leurs attitudes traditionnelles en matière de construction et de gestion des infrastructures.

Le cadre réglementaire: la construction des infrastructures doit respecter un ensemble complexe de règles et de

réglementations, qui varient d'un Etat membre à l'autre. Pour accélérer la mise en oeuvre des réseaux et pour encourager les associations entre public et privé, il faudrait simplifier ces règles et ces procédures compliquées, par exemple en n'exigeant qu'une seule procédure d'agrément au lieu d'en demander toute une série pour chaque élément d'un projet. En outre, le groupe cherche à éliminer les problèmes que rencontrent les projets prioritaires en raison de leur caractère transfrontalier. Ces problèmes se présentent lorsque, par exemple, les Etats membres concernés conçoivent différemment les aspects techniques du projet, ou lorsqu'ils ont des habitudes différentes en matière de promotion, de gestion et de financement des projets.

Le financement: selon des évaluations préliminaires de la Commission, on aura du mal à financer les projets prioritaires. Comme les moyens disponibles, public ou privés, resteront insuffisants, la Commission a invité les membres à trouver de nouveaux financements complémentaires. Ils pourraient prendre la forme d'emprunts lancés par la Communauté sur les marchés des capitaux privés ou de garanties pour de tels emprunts. La Banque européenne d'investissement (BEI) consacre déjà de tels fonds à des projets d'infrastructures, mais il est peu probable que la BEI puisse procurer le capital nécessaire à la réalisation des projets prioritaires. De fait, les sages principes de la répartition des risques obligent la BEI à limiter l'étendue de son intervention dans chacun des projets.

A plus long terme, l'Union européenne devra s'employer à promouvoir le développement sur les marchés financiers de mécanismes permettant d'accroître les investissements directs à long terme réalisés par des investisseurs institutionnels privés dans des projets d'infrastructures. Par rapport aux Etats-Unis et au Japon, l'Union européenne manque de marchés où l'on place directement les investissements privés en obligations liées à des projets déterminés ou en portefeuilles d'infrastructures.

Etendre les réseaux au-delà de l'Union: bien que l'on mette l'accent sur les réseaux transeuropéens à l'intérieur de l'Union, il importe aussi d'étendre ces réseaux à des pays tiers. L'intégration physique de nouveaux Etats membres dans l'Union européenne est une priorité évidente. Pour l'Union européenne, il importe également d'étendre les réseaux énergétiques à des pays tiers afin d'améliorer la diversification et la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Pour des raisons historiques et politiques, il faudrait faire en effort particulier pour améliorer les liaisons avec l'Europe centrale et orientale afin de répondre aux besoins accrus de communication qui naîtront de leurs nouveaux accords d'association avec l'Union européenne. □



décisions

Agence pour la sécurité au travail

Pour pouvoir mieux protéger la santé et la sécurité sur les lieux de travail, il faut savoir de quoi l'on parle. L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, créée par le Conseil de l'Union le 18 juillet 1994, devra rassembler, échanger et diffuser toutes les informations techniques, scientifiques et économiques sur le sujet. Elle s'intéressera particulièrement à la prévention des accidents dans les PME et encouragera la coopération entre pays de l'Union. Elle informera les institutions européennes, les autorités nationales et les milieux intéressés. Installée à Bilbao, en Espagne, elle devrait commencer à fonctionner à la fin de l'année. □

Répartition des initiatives communautaires

Parmi les pays de l'Union européenne, c'est la Grèce qui recevra, par habitant, le plus d'aides à la coopération entre régions dans les années 1994 à 1999, dans le cadre de l'"initiative communautaire" INTERREG. Pour l'initiative PME, le Portugal se trouve en tête de liste. Le 13 juillet 1994, la Commission européenne a réparti entre les Etats membres les fonds destinés à neuf des treize "initiatives communautaires" - des programmes d'aides régionales et sociales lancés par la Commission européenne. Ces initiatives couvrent aussi bien l'adaptation des salariés aux mutations industrielles que la rénovation des quartiers déshérités des villes, le développement rural, la formation professionnelle des jeunes et des femmes, et l'adaptation du secteur de la pêche. L'ensemble des treize initiatives dispose de 13,5 milliards d'ECU, dont 8,2 milliards réservés aux régions les moins développées de l'Union. □

Mesures plus strictes contre la BSE

Pour protéger la santé des consommateurs européens et en même temps préserver l'unité du grand marché, la Commission européenne a annoncé le 18 juillet 1994 des mesures plus strictes contre la BSE (encéphalopathie spongiforme bovine). Cette "maladie de la vache folle", qui a frappé des troupeaux de bovins au Royaume-Uni, a suscité de vives craintes dans d'autres pays de l'Union. A partir des recommandations du Comité scientifique vétérinaire de l'Union, la Commission européenne a défini plus strictement les catégories de viandes bovines britanniques pouvant être vendues dans les autres pays de l'Union. A l'annonce de ces mesures, le gouvernement allemand a renoncé à imposer une interdiction des importations de viande bovine britannique. □

initiatives

Pour une industrie plus compétitive

La compétitivité de l'industrie européenne dépend de plus en plus d'avantages "immatériels", comme la formation des personnes et l'exploitation de la recherche, de la technologie et de l'information. A cette constatation, la Commission européenne ajoute un diagnostic et des recommandations, dans un document présenté le 14 septembre 1994. Le diagnostic: l'industrie européenne a amélioré sa compétitivité ces dernières années; mais elle ne se spécialise pas assez dans les secteurs d'avenir - technologies de l'information, biotechnologies, environnement - et elle ne s'oriente pas suffisamment vers les marchés prometteurs - Asie et Amérique latine. Les recommandations: 1) les Européens doivent stimuler les investissements "immatériels" - recherche, formation, organisation du travail; 2) les entreprises européennes doivent s'allier entre elles et avec des firmes d'autres régions du monde; 3) l'Union européenne doit maintenir une concurrence équitable entre entreprises, à l'intérieur en contrôlant strictement les aides publiques, et à l'extérieur en veillant à l'ouverture des marchés étrangers; 4) les administrations nationales et européennes doivent rendre leurs procédures plus efficaces et plus légères. □

Belgique: financement de la BEI pour les centrales électriques de Drogenbos et de Seraing

La Banque européenne d'investissement (BEI) accorde à ELECTRABEL 223,4 millions d'ECU (9 milliards de francs belges) pour le financement des centrales électriques à cycle combiné au gaz de Drogenbos et de Seraing. Une première tranche de 65 millions d'ECU vient d'être libérée.

Ce financement est une des illustrations de l'action de la BEI, l'institution financière de l'Union européenne, en faveur de l'amélioration du potentiel énergétique en Europe et de la protection de l'environnement. La construction de ces deux centrales, d'une puissance de 460 MW chacune, permettra en effet de diversifier les sources d'approvisionnement électrique de la Belgique et d'accroître sensiblement la puissance délivrée au réseau.

La mise en place de ce type de centrale à cycle combiné contribuera à l'utilisation rationnelle de l'énergie, étant donné son haut rendement énergétique, lequel est supérieur de 30% environ à celui d'une centrale conventionnelle. La pression sur l'environnement sera également réduite par le recours au gaz naturel comme combustible, par la mise en place de systèmes de réduction des émissions atmosphériques et des nuisances sonores, et par la fermeture, à terme, des installations vétustes existantes.

En outre, les investissements ainsi financés - qui s'inscrivent dans le cadre du Plan national d'équipement 1988-1998 - ont un impact positif sur l'activité économique par la création de quelque 1.600 emplois durant la construction des centrales et de 80 emplois définitifs, en partie localisés dans la nouvelle zone de développement régional de Liège où la centrale de Seraing sera implantée. Pour rappel, la BEI a contribué ces trois dernières années au financement du terminal gazier de Zeebrugge et de l'usine de traitement des déchets faiblement radioactifs à Dessel. □

Cartes de paiement "européennes"

Dans un certain village danois, on peut payer la laverie automatique et le parking municipal avec la même carte électronique "pré-payée". Cette carte, surnommée "porte-monnaie électronique", sera bientôt testée à Copenhague. D'autres variantes sont à l'étude en Belgique et au Royaume-Uni. Ces cartes "pré-payées" se distinguent des cartes "à puce" actuelles - les cartes de téléphone par exemple - par deux caractéristiques: elles servent à payer différents types de marchandises et de services; elles permettent de payer en plusieurs monnaies. Dans un rapport établi en mai, l'Institut monétaire européen - l'embryon de banque centrale européenne - a estimé que seules les banques devraient pouvoir émettre ce genre de carte. Le 9 août 1994, la Commission européenne a annoncé qu'elle lançait une étude destinée à évaluer l'impact de ces cartes sur le marché unique; il s'agit surtout de trouver les moyens de rendre les nouvelles cartes opérationnelles dans toute l'Union européenne. □

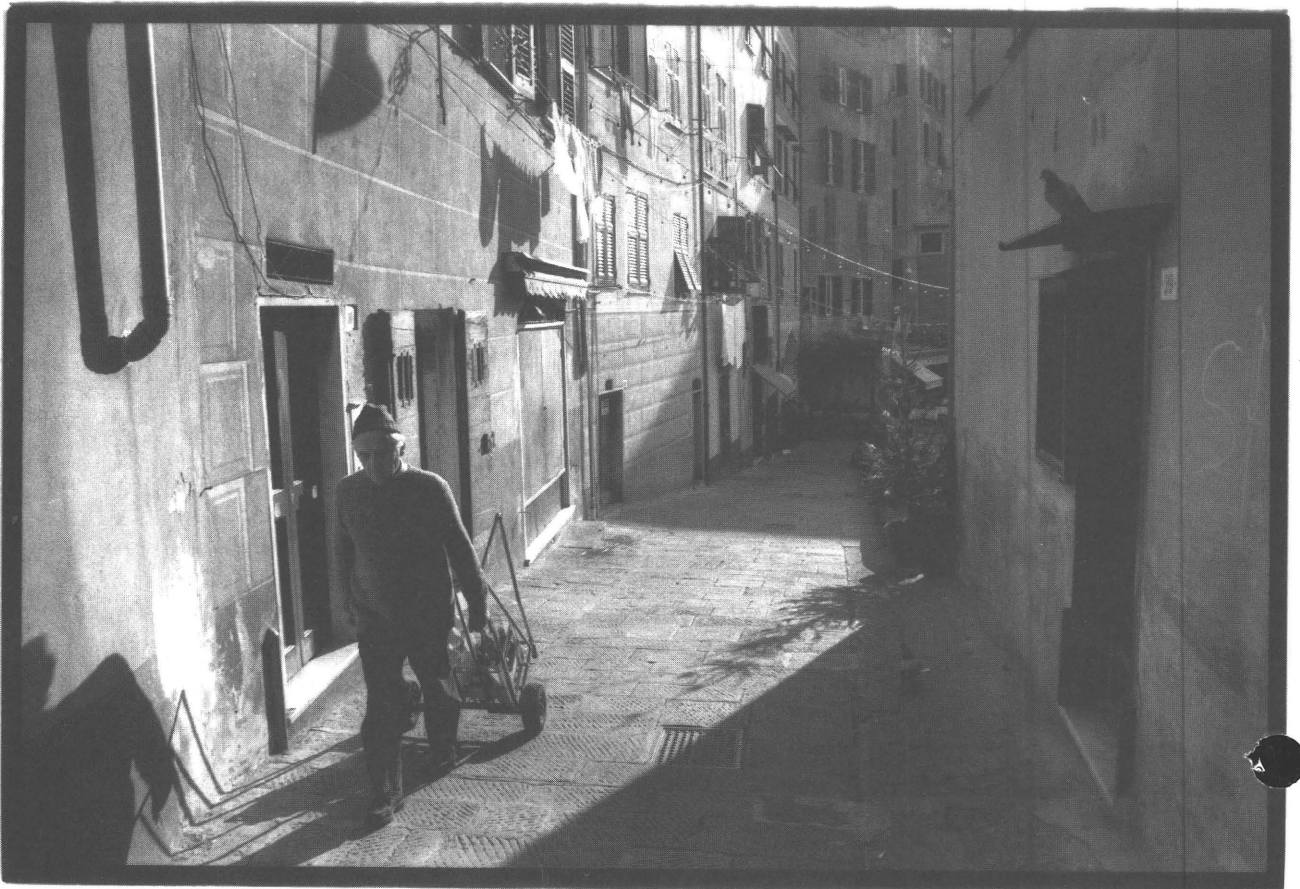
En bref

• **Le transport routier de marchandises** souffre de la conjoncture économique et a du mal à s'adapter à la libéralisation entraînée par le marché unique. Il lui faut des normes harmonisées quant à l'accès à la profession, à la fiscalité et aux conditions de travail, afin d'assurer une concurrence loyale entre les entreprises. Enfin, on doit mieux appliquer les normes en luttant contre la fraude. Voilà les conclusions présentées par un groupe de "sages" européens dans un rapport récent. □

• **Pour les entreprises qui veulent porter plainte** contre le manque d'application d'une "loi européenne", la longueur des procédures - judiciaires et autres - reste excessive. En outre, les Etats membres introduisent trop de règles nationales dans les secteurs non encore harmonisés à l'échelon européen. Voilà les principales critiques exprimées par les responsables d'entreprises lors de la conférence de Copenhague sur les obstacles aux échanges dans le marché intérieur, le 13 septembre 1994. □

Langues: l'anglais en tête

Dans l'Union européenne, l'anglais est la langue la plus utilisée: 42% des Européens le connaissent assez bien pour prendre part à une conversation, mais seulement 17% l'ont pour langue maternelle. Vient ensuite l'allemand (31% et environ 33% l'an prochain avec l'arrivée de l'Autriche), puis le français (29%). C'est ce que révèle le sondage Eurobaromètre n°41, dont les résultats ont été publiés fin juillet. L'anglais est la langue la plus enseignée comme langue étrangère dans dix pays de l'Union sur douze. En revanche, au Luxembourg, on enseigne d'abord le français (95%) et l'allemand (93%) et au Portugal le français dépasse l'anglais, avec 32% contre 29%. Aux Pays-Bas, l'anglais (85%) ne dépasse l'allemand que de peu (81%). Dans les pays anglophones, le français arrive premier avec 51% au Royaume-Uni et 41% en Irlande. □



vu de l'extérieur

Islande: adhérer ou pas ?

"L'Islande ne demandera pas à adhérer" à l'Union européenne, déclare le premier ministre islandais David Oddsson. "Si c'était le dernier bateau pour l'Europe, je pourrais me poser la question, mais il y aura bien d'autres bateaux pour l'Europe." Lors d'une visite à la Commission européenne à Bruxelles le 26 juillet 1994, M. Oddsson a estimé qu'au Parlement islandais, 53 députés sur 63 s'opposaient à l'adhésion. En revanche, d'après un sondage de juin 1994, 59,4% des Islandais seraient favorables à l'adhésion. Le ministre islandais des affaires étrangères, Jon Baldvin Hannibalsson, souhaite que son pays présente une demande en ce sens. Parmi les pays de l'Association européenne de libre-échange appartenant à l'Espace économique européen, l'Islande reste le seul à ne pas avoir demandé à adhérer à l'Union. □

pme

Euro-Partenariat à Bilbao les 21 et 22 novembre 1994

Grâce à l'opération "EUROPARTENARIAT CORNISA ATLANTICA", les dirigeants de 479 PME espagnoles pourront entrer en contact avec des chefs d'entreprise des autres pays de l'Union européenne, de l'Europe centrale et orientale, du bassin méditerranéen et d'Amérique latine. Les rencontres auront lieu les 21 et 22 novembre 1994, dans l'enceinte de la Foire internationale de Bilbao. Objectif: conclure des accords de coopération dans les domaines commercial, technique ou financier. La "Corniche atlantique" regroupe plusieurs régions d'Espagne: Pays basque, Galice, Asturies, Cantabrique, Rioja, Aragon et Navarre. Les 479 PME ont été sélectionnées par leurs régions respectives; leur profil et leurs souhaits de coopération figurent dans un catalogue qui est très largement distribué par un réseau de conseillers d'entreprises. On attend environ 2000 visiteurs pour "EUROPARTENARIAT" à Bilbao. Pour tous renseignements, s'adresser à EUROPARTENARIAT CORNISA ATLANTICA -

Secrétariat permanent: Feria Internacional de Bilbao - Apartado 468 - E - 48080 - Bilbao - Tél.: (34-4) 427-69-01-05 - Fax: (34-4) 427-69-91. La prochaine opération EUROPARTENARIAT aura pour but d'aider les PME de Rhénanie du Nord-Westphalie, en Allemagne; elle se déroulera à Dortmund les 20 et 21 mars 1995. □

...et des procédures simplifiées pour les entreprises

La Commission européenne a annoncé mi-juillet d'autres initiatives destinées à favoriser la participation des PME aux programmes de recherche communautaires de la nouvelle génération (1994-1998). Elle a ainsi décidé de simplifier et d'harmoniser les formulaires utilisés pour la soumission des projets. Le volume des informations demandées aux candidats pour la première sélection se trouve fortement réduit. En outre, la description des propositions devra suivre une présentation identique pour tous les programmes de recherche, ce qui facilitera la tâche des candidats désirant participer à plusieurs programmes. La Commission a déjà pris d'autres mesures allant dans le même sens: lancement des appels d'offres au Journal officiel des Communautés européennes à dates fixes (15 mars, 15 juin, 15 septembre et 15 décembre), publication de manuels indiquant les procédures à suivre et rotation plus rapide des experts chargés de l'évaluation des programmes. □

Partenariat Europe/Moyen-Orient au Caire du 6 au 8/12/94

Le premier Partenariat Union européenne-Moyen-Orient se tiendra au Caire, en Egypte, les 6, 7 et 8 décembre 1994. Il permettra à quelque 400 PME égyptiennes, israéliennes, palestiniennes et jordaniennes de rencontrer des chefs d'entreprise de l'Union européenne afin de conclure des accords de coopération. Un catalogue présente le profil et les propositions de coopération des entreprises retenues. Principaux secteurs représentés: construction, technologies de l'environnement, textiles, tourisme, mécanique, électronique, matières plastiques et produits pharmaceutiques. Pour tous renseignements: German Arab Chamber of Commerce, M. Anahid Harrison, Abu El Feda Street 3, P.O. Box 385, 11511 Attaba Zamalek, Cairo, Egypt. Tél.: (20-2) 341 3662 ou 341 4023 - Fax: (20-2) 341 3663. □

Prêts bonifiés pour PME qui embauchent

L'Union européenne accorde des bonifications d'intérêts à des PME créatrices d'emplois dans le cadre de l'initiative de croissance prévue par le Conseil européen d'Edimbourg fin 1992 et complétée par les Conseils européens de 1993; cette initiative réserve un milliard d'ECU de prêts aux investissements de PME qui embauchent. L'accord relatif à la mise en oeuvre du système - assurée par la Banque européenne d'investissement (BEI) - a été signé le 14 juin 1994.

En pratique, il s'agit d'une bonification d'intérêt de 2% l'an, qui sera financée sur le budget de l'Union européenne et appliquée pendant cinq ans à un montant maximum de prêt de 30 000 ECU par emploi créé. Equivalant sur cinq ans à 10% du montant du prêt, la bonification prendra la forme d'un versement unique de 3 000 ECU maximum pour chaque emploi nouveau. Le bénéficiaire recevra la somme lorsqu'il aura prouvé qu'il aura créé des emplois. Les demandeurs doivent faire parvenir leur candidature avant la fin de juillet 1995 en précisant le nombre d'emplois qu'ils créeront d'ici le 31 décembre 1996. Le mécanisme de bonification s'adresse aux PME de l'Union européenne dont les immobilisations nettes se chiffrent à 75 millions d'ECU maximum et dont les effectifs ne dépassent pas 500 personnes. Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec la Division information et communication de la BEI, Boulevard Konrad Adenauer 100, L-2950 Luxembourg, M. A. Mc Donagh. Tél.: (352) 43 79 32 47 - Fax: (352) 43 77 04. □



Les conflits entre un citoyen et un autre Etat membre

Les Etats membres de l'Union possèdent, dans certaines circonstances, le droit de refuser l'accès à leur territoire à un ressortissant d'un autre Etat membre. Le droit communautaire prévoit en tout cas que le citoyen dispose, dans ce contexte, d'une série de droits et de moyens de défense...

Droit de base

Un ressortissant d'un Etat membre de l'Union peut séjourner dans un autre Etat membre pendant au moins trois mois pour y chercher un emploi. Au cours de cette période, il est tenu de se conformer aux prescriptions réglementaires normales. Il ne peut notamment pas réclamer aux autorités du pays d'accueil qu'elles subviennent à ses besoins.

S'il trouve du travail, même s'il s'agit d'un emploi à temps partiel, il a le droit de rester dans le pays et un permis de séjour lui est accordé de plein droit. Le travailleur est tenu d'en faire la demande et cela sous peine de sanctions, qui ne peuvent toutefois pas consister en une incarcération ou une expulsion.

Moyens de défense

Tout Etat membre a l'obligation de respecter certaines procédures. En vertu de celles-ci, les personnes qui introduisent une demande de permis de séjour dans un Etat membre sont notamment autorisées à séjourner dans cet Etat membre aussi longtemps qu'aucune décision n'a été prise. Celle-ci doit être arrêtée le plus vite possible et certainement dans un délai de six mois à compter de la date du dépôt de la demande de permis. Le travailleur peut continuer à exercer ses activités au cours de la période pendant laquelle il attend que le permis lui soit délivré.

En cas de rejet de la demande de permis de séjour, le demandeur doit se voir accorder un délai d'un mois pour quitter le pays. Le refus doit être motivé, à moins que la sécurité publique de l'Etat membre concerné ne soit menacée.

Si un Etat membre ne se conforme pas à ces procédures, l'intéressé possède les mêmes possibilités que les ressortissants de cet Etat pour former un recours contre la décision de refus. Il lui est donc possible d'aller en appel et de faire étudier sa demande par une autre instance que celle qui a pris la décision contestée. Pendant la durée de la procédure d'appel, le demandeur ne peut pas être expulsé.

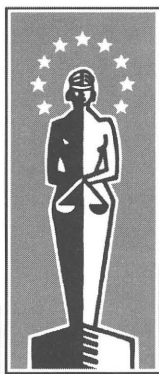
En matière de défense, d'assistance et de représentation, le demandeur possède les mêmes droits que les ressortissants de l'Etat membre où la demande a été introduite.

Dédommagement

Les particuliers peuvent demander réparation des dommages qu'ils subissent en raison du fait qu'un Etat membre n'a pas respecté les dispositions d'un traité, d'un règlement ou d'une directive. La Cour de justice a établi ce principe dans un arrêt qui a fait grand bruit, à savoir l'arrêt rendu dans l'affaire 9/90 opposant Andréa Francovich à l'Etat italien. La portée de cet arrêt doit encore être précisée et cela nécessitera peut-être encore d'autres arrêts de la Cour, mais dès aujourd'hui, des fondements sont posés, qui ouvrent au citoyen de nouvelles perspectives.

Il serait notamment intéressant de savoir si un citoyen dispose d'une possibilité de recours au cas où un Etat membre ne respecterait pas un arrêt de la Cour.

Jan Van hoof



F. Point

EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

30 AOÛT 1994

Décès d'Emanuele Gazzo, 86 ans, le plus illustre des journalistes couvrant les questions européennes à Bruxelles. Il avait créé en 1953 "Agence Europe", un bulletin quotidien dont il a signé les éditoriaux jusqu'en juillet dernier.

31 AOÛT 1994

Après 25 ans de conflit, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) annonce une "complète cessation de la violence", sans limitation de durée.

1^{ER} SEPTEMBRE 1994

Un document présenté par le président du groupe parlementaire de la CDU (Allemagne), M. Schäuble, se prononce pour le

renforcement, au sein de l'Union, d'un noyau dur formé par l'Allemagne, la France et les pays du Bénélux, et relance ainsi le débat sur l'Europe à géométrie variable.

5 SEPTEMBRE 1994

La Grèce expulse plus de 25.000 immigrants clandestins albanais. L'opération s'était déclenchée le 15 août, date de l'ouverture à Tirana d'un procès contre cinq dirigeants de la minorité grecque d'Albanie.

13 SEPTEMBRE 1994

La conférence internationale sur la population et le développement s'achève au Caire sur un consensus assez large des 182 pays représentés. Certains Etats, dont le

Vatican, ont présenté des réserves portant sur la sexualité et la défense de la vie. La partie "développement" a été peu abordée.

19 SEPTEMBRE 1994

L'Union européenne se félicite de la décision des militaires haïtiens de quitter le pouvoir, et se déclare prête à soutenir le nouveau gouvernement qui doit être constitué par Jean-Bertrand Aristide. L'Union européenne se déclare également disposée à participer à la reconstruction d'Haïti.

21 SEPTEMBRE 1994

Danemark: la coalition de centre-gauche sort affaiblie des élections législatives.

30 SEPTEMBRE 1994

Suite à l'épidémie de peste en Inde, l'Union européenne décide de coordonner le filtrage dans les ports et les aéroports. Elle octroie à l'Inde une aide 200.000 ECU qui servira à l'achat de plus de 10 millions de doses d'antibiotiques.

4 OCTOBRE 1994

Le Conseil de l'Union européenne convient d'aborder un "dialogue structuré" avec les six pays d'Europe centrale et orientale. La Commission est chargée d'élaborer un Livre blanc sur le rapprochement des législations.

17 OCTOBRE 1994

Le ministre belge des affaires étrangères, Willy Claes, nommé secrétaire général de l'OTAN, prend ses fonctions. Il succède à l'Allemand Manfred Wörner, décédé en août. □

publications

■ gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée:

- **Le marché unique européen**, coll. L'Europe en mouvement, 47 p. N° Catalogue CC-77-93-796-FR-C.
- **Questions et réponses sur l'Union européenne**, coll. L'Europe en mouvement, 16 p. N° Catalogue CC-83-94-935-FR-C.
- **Southern Africa & the European Union**, 52 p. N° Catalogue CC-AM-94-078-EN-C.
- **The European Union in the Media**, 1994 Fundesco's Annual Report, 262 p. Rens.: Fundesco, Calle de la Independencia 6, 28001 Madrid.

- **Forest Condition in Europe, Results of the 1993 Survey**, Commission européenne et Commission Economique pour l'Europe des Nations unies, 43 p. Rens.: DG VI F II.2, rue de la Loi 130, 1049 Bruxelles. Voir aussi *Eurinfo* N° 189.
- **Telematics Programme**, European Commission, 29 p. Rens.: DG XIII, BU 24-1/88, 200 rue de la Loi, 1049 Bruxelles.
- **Europe and the Global Information Society**, Cordis focus, Commission européenne, DG XIII. Rens.: (352) 430133161, fax: (352) 430132084.

■ en vente

- au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles
- à la **Librairie européenne**, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles
- au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles
- **Jean de Lannoy**, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.
- **Livre blanc - Politique sociale européenne, Une voie à suivre pour l'Union**, 75 p., 7 ECU (hors TVA), voir p. 4 à 6 de ce numéro.
- **Panorama de l'industrie européenne**, 1400 p., 130 ECU (hors TVA). Des chiffres, des analyses et des prévisions sur quelque 190 secteurs de l'industrie et des services, mais aussi des analyses sur l'importance des services et des PME, sur les investissements des entreprises européennes à l'extérieur, etc.

"Démocratie conjuguee": appel aux projets

L'année scolaire 94/95 est marquée par la commémoration du 50^{ème} anniversaire de la Libération de la Belgique et des camps. Dans le cadre de son programme "citoyenneté", la Fondation Roi Baudouin propose aux écoles secondaires une bourse forfaitaire pour un des deux types de projets, à réaliser entre janvier et août 1995:

- "50 ans après" (40 bourses de 25.000 F): ou comment mettre la mémoire au service de l'avenir;
- "L'école du citoyen" (15 x 100.000 F): ou comment exercer une citoyenneté active au sein de l'école.

Un dépliant détaillé est disponible auprès des directions d'écoles ou sur simple demande à la Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21, 1000 Bruxelles, tél.: 02/511 18 40, fax 511 52 21. La date limite de rentrée des projets est fixée au 1^{er} décembre 94.



© Bernard Bailly

Programme *Kaleidoscope* 1995

Créé en 1991, le programme Kaléidoscope vise à favoriser un meilleur accès du public à la connaissance et à la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens ainsi qu'à la coopération artistique et culturelle entre professionnels.

Pour l'année 1995, le programme vise à :

- soutenir des projets de manifestations culturelles de nature novatrice et de dimension européenne (action 1);
- encourager la création artistique et culturelle, notamment à travers le soutien à la mobilité et au perfectionnement des artistes créateurs ou interprètes ou autres opérateurs du secteur culturel (action 2);
- favoriser la coopération culturelle sous forme de réseaux (action 3).

Le programme Kaléidoscope est ouvert aux projets et manifestations incluant, en plus des participants d'au moins trois Etats membres, des partenaires et ressortissants des pays d'Europe centrale et orientale, avec lesquels l'Union Européenne a signé des accords d'association comprenant des clauses culturelles.

Les formulaires de candidature, disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission européenne devront être introduits, en trois exemplaires, **au plus tard le 1^{er} décembre 1994**, à l'adresse suivante:

**Commission européenne,
DG X.C-1, Programme
Kaleidoscope, Bureau 4/42
120 rue de Trèves, B-1049
Bruxelles.**

La sélection des candidatures se fera sur base de l'avis d'un jury d'experts indépendants avant le 30 mars 1995. □

Ils ont dit ou écrit

Le point de départ des chèques-service (par lesquels les employés reçoivent une partie de leur salaire) est naturellement que dans les services, il y a du vrai travail. Ainsi, nous créons via le système des chèques-service de vrais emplois dans de vraies entreprises. Dans une première phase, nous devrions encourager celles qui existent déjà, par exemple, les services d'aide aux familles et aux personnes âgées. Il y a là un vaste terrain non exploité, ou alors seulement par le travail au noir.

Benoit Drèze,
expert en économie sociale,
dans "Knack"
du 28 septembre 1994

Les Américains ont gardé un certain rêve européen selon lequel il finira par y avoir une Europe occidentale forte et unifiée, fédérale ou confédérale, qui ne se contente pas de maintenir la paix dans ses frontières, mais qui devienne une force utile au-delà.

David P. Calleo, professeur
à la J. Hopkins University
de Washington,
dans "Le Soir"
du 29 septembre 1994.

Le rendez-vous prévu en 1996, pour la réforme des institutions européennes, doit ouvrir une discussion sur les finalités. Lorsque l'on confond le "que faire?" avec le "comment faire?", on n'arrive à rien. Il faut d'abord définir les objets, de façon à construire l'Union qui permette de les atteindre, même si, demain, elle compte 25 ou 30 membres.

Jacques Delors,
président de la
Commission Européenne,
dans "l'Express"
du 22 septembre 1994.

Robert Schuman

L'Europe apparaît à un nombre grandissant européens comme la seule issue possible, comme un des noyaux solides d'une future structure politique du monde.

EURINFO est édité

par le Bureau en Belgique

de la Commission
européenne

73 rue Archimède

1040 Bruxelles

Tél. (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1994
CC-AH-94-009-FR-C

Lay-out et mise en page:
Kaligram